

Avant-propos

Par **Françoise ROURE**

Contrôleur général économique et financier, présidente de la section « Sécurité et risques » du Conseil général de l'économie (ministère de l'Économie et des Finances)

et **Mireille CAMPANA**

Ingénieure générale des mines, Haut fonctionnaire au Développement durable – Conseil général de l'économie

Lors du Sommet des Nations Unies de 2015 pour le développement durable qui s'est tenu à New York, du 25 au 27 septembre 2015, l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, feuille de route du développement durable pour les quinze prochaines années. Cet Agenda, qui s'applique aux pays en développement et aux pays industrialisés, couvre les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable en vue d'une transformation durable de la planète. Il se décline en 17 Objectifs de développement durable (ODD) largement imbriqués qui visent à éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète. Tous les pays ont accepté de contribuer, à la hauteur de leurs moyens, à la pleine mise en œuvre de ce nouvel Agenda, en intégrant les ODD dans leurs politiques et stratégies nationales et en mettant en place les financements nécessaires. Sont concernés par leur mise en œuvre et leur financement les gouvernements et les banques multilatérales de développement, mais aussi les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile, qui vont être amenés à prendre une part croissante dans le financement des ODD.

Entre responsabilité et conformité aux normes (*compliance*), l'aide publique en faveur des Objectifs de développement durable peine à trouver les modèles qui porteront efficacement leur réalisation. L'ampleur des montants requis (qui doivent passer de quelques centaines de milliards à des trillions), l'interpénétration des objectifs, le risque de *green washing*, les conflits entre les priorités et les choix de réalisation des infrastructures et de superstructures porteuses rendent les stratégies des acteurs illisibles et de peu d'efficacité. Il convient de les clarifier pour faciliter et orienter des initiatives de partenariats multi-acteurs vers des solutions économiquement acceptables, financièrement réalistes, technologiquement faisables et socialement désirables.

L'efficacité de ce financement se mesurera par le biais d'indicateurs communs qui devront permettre d'évaluer, en toute transparence, la réalisation progressive des objectifs, à des fins d'ajustement des politiques et des instruments qui les sous-tendent et de maximisation de leur impact.

L'objectif de ce projet éditorial est de donner à comprendre la portée et les limites des dispositifs financiers

multilatéraux, intergouvernementaux, européens, nationaux, privés et de la société civile.

La première partie de ce numéro de *Responsabilité et Environnement* traitera des ouvertures vers des modèles économiques innovants et soutenables pour lesquels de nouveaux instruments monétaires et financiers devront être mis en place afin de franchir la « falaise » des trillions nécessaires, à savoir 5,7 trillions de dollars pour les infrastructures porteuses des transitions vers les 17 ODD (estimation du Forum économique mondial (WEF) à rapprocher du marché des *green bonds*, qui progresse pour atteindre les 81 milliards de dollars en 2016, dans un cadre réglementaire pourtant encore peu propice). Cette falaise financière peut être illustrée par l'ODD « Eau », qui requiert, à lui seul, 100 milliards d'euros par an pour satisfaire un droit universel à l'eau potable et à l'assainissement qui est la condition élémentaire d'une vie digne. Or, ce montant représente la totalité des capacités d'investissement annuel des investisseurs institutionnels au plan mondial... La représentation de la France à la Banque mondiale a donc parfaitement raison lorsqu'elle délivre le message selon lequel l'architecture du financement du développement est aujourd'hui largement dominée par les flux de capitaux privés.

Dans la deuxième partie de ce numéro, on verra comment les pays et les acteurs européens se positionnent : la Bourse luxembourgeoise revendique d'avoir atteint 50 milliards d'euros sur sa plateforme verte LGE (*Luxembourg Green Exchange*) ; fort de ses grands constructeurs mondiaux, Paris se positionne également pour prendre le *leadership* du financement des projets d'infrastructure verte, mais il manque encore un ordre de grandeur. Un rapportage statistique et qualitatif se met progressivement en place avec l'OCDE autour d'une trentaine d'indicateurs de type financier, parmi les 244 que comporte la liste arrêtée par les Nations Unies. Les politiques française et européenne seront ensuite passées en revue.

Enfin, la troisième et dernière partie décrira comment agit un troisième pilier émergent : les sources philanthropiques (fondations d'origine industrielle richement dotées, autres fondations...), dont les interventions financières annuelles, tous objectifs confondus, dépassent dorénavant les 300 milliards annuels.

Une attention particulière a été apportée, dans ce numéro des *Annales des Mines*, à l'effet prévisible de la non-

satisfaction des ODD sur le système monétaire, bancaire et assurantiel et sur la valeur des actifs privés, lorsqu'à la classique tragédie des biens communs s'ajoute celle des horizons lointains (c'est-à-dire cinq ans pour la sphère politique, et cinq de plus pour les opérateurs financiers...). La dévalorisation des capitalisations boursières liées aux activités polluantes est ici une expression des risques de la transition vers la satisfaction des ODD, dont celui relatif au changement climatique. Ces risques peuvent conduire à une modification à la baisse extrêmement rapide de la

valeur de certains actifs, conduisant certains d'entre eux à une qualification en investissements échoués parce qu'ils sont désormais impossibles à rentabiliser.

Adopter une culture de la résilience, très en amont des stratégies d'acteurs, permettra sans doute de mettre en perspective le coût du succès de la transition vers les ODD au regard de celui de son échec et, ce faisant, d'améliorer la qualité des politiques en faveur du financement des ODD, qu'elles soient de nature publique, privée ou partenariale.

Les 17 Objectifs de développement durable

- 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 - Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 - Égalité des genres : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 - Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous
- 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 - Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le Développement durable et le revitaliser